

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE

1^{er} trimestre 2020

Date du conseil d'école : 15 octobre 2020

Heure de début : 18h

Heure de fin : 19h

Présents		
Personnels Education Nationale Vincent Ribalet, directeur Nathalie Harscouët, professeur des écoles Karine Le Bourdon, professeur des écoles Yannick Souffez, professeur des écoles	Parents élus Rozenn Brécard Camille Corre Sophie Durand Pauline Favennec Nolwenn Gerbouin Maud Naour Laëtitia Thomas	Maire et son représentant Julien Le Guennec, adjoint au Maire en charge de l'éducation et de la jeunesse
		DDEN Jacqueline Cutulic
		Invités Maïwenn Le Meurlay, Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) Morgane Fauque, responsable service éducation jeunesse
Absents/Excusés		
Education Nationale	Parents élus	Maire ou son représentant
Sophie Decemme, Inspectrice de l'Education Nationale Corinne Chevallier, professeur des écoles	Hélène Piquet Monelle Praget David Missiaen	Jacques Juloux, Maire

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV du conseil d'école précédent
- Désignation du ou des secrétaires de séance
- Présentation et rôle du conseil d'école.
- Élection des représentants des parents d'élèves
- Relecture et vote du règlement intérieur de l'école.
- Bilan de la rentrée scolaire
- Projets pédagogiques et préparation du projet d'école
- Questions diverses

Procès-verbal

1 - Approbation du PV du conseil d'école précédent

Aucune observation n'est faite concernant le procès-verbal du conseil d'école du 3^e trimestre.

2 - Désignation du ou des secrétaires de séance

Nathalie Harscouët est désignée comme secrétaire de séance.

3 – Présentation et rôle du conseil d'école

Le conseil d'école est l'instance principale de l'école. Il est présidé par le directeur de l'école et réunit les représentants de la communauté éducative. Le directeur peut aussi convier après avis du conseil des maîtres toute personne concernée par l'ordre du jour. Le conseil d'école est réuni au moins trois fois par an.

Le conseil d'école vote le règlement intérieur et le projet d'organisation de la semaine scolaire. Il adopte le projet d'école et peut être consulté pour avis sur les actions pédagogiques, l'utilisation des moyens alloués à l'école, les activités périscolaires ou de manière générale, sur toute question qui intéresse la vie de l'école. Le conseil d'école est composé : du directeur de l'école, de l'ensemble des maîtres affectés à l'école, du maire, d'un conseiller municipal, des représentants élus des parents d'élèves (autant de représentants que l'école comporte de classes), et du délégué départemental de l'éducation. L'ensemble de ces membres a le droit de vote.

Le conseil d'école décide à l'unanimité que les votes et avis se feront à main levée, sauf si un membre demande un avis écrit et secret.

4- Élection des représentants des parents d'élèves

152 parents étaient appelés à désigner leurs représentants le 9 octobre 2020. 10 parents, 5 titulaires et 5 suppléants ont été élus. Le taux de participation est supérieur à 82% ce qui est un taux en forte hausse (traditionnellement, il est situé autour de 65%).

Les parents d'élèves élus au Conseil d'École en sont des membres à part entière : ils y ont voix délibérative. Une information a été transmise aux familles via les boîtes mails des classes. Il a été précisé le rôle des représentants des parents d'élèves et leurs noms et coordonnées.

5- Relecture et vote du règlement intérieur de l'école

Aucune modification n'est proposée. Le règlement intérieur est reconduit. Le directeur rappelle la modification de l'article 12 l'an passé concernant l'obligation scolaire à partir de 3 ans.

« A compter de la rentrée scolaire de l'année civile où l'enfant atteint ses 3 ans, l'enfant est soumis à l'obligation scolaire (article 131-5 du Code de l'Éducation). »

L'obligation d'assiduité peut être aménagée en petite section à la demande des responsables de l'enfant. Ces aménagements ne peuvent porter que sur les horaires de l'après-midi.

6-Bilan de la rentrée scolaire

Répartition par classe 2020-2021	
TPS/PS/MS/GS - 1/6/9/7	23
TPS/PS/MS/GS - 3/9/5/8	25
CP/CE1 - 11/10	21
CP/CE1/CE2/CM1/CM2 - 4/2/3/6/7	22
CE2/CM1/CM2 - 6/13/5	24
TOTAL	115

Répartition par regroupement 2020-2021	
Filière bilingue	45
Filière Monolingue	70

Un représentant des parents d'élèves pose la question de la répartition l'année prochaine compte tenu des 29 élèves en CE2/CM1/CM2 monolingue. Il est précisé que la répartition est faite en fin d'année et qu'un équilibre sera recherché en termes de nombre d'élèves par classe.

Constats pédagogiques de rentrée

L'équipe pédagogique fait plusieurs constats.

- Certains élèves, particulièrement les plus jeunes, doivent réapprendre à devenir élèves et à se réappropriier les règles collectives.
- Les résultats aux évaluations nationales de CP sont inférieurs à ceux de l'année passée et des automatismes sont à renforcer dans tous les cycles. Si presque toutes les notions des programmes ont pu être abordées l'an dernier, des fragilités apparaissent chez certains élèves. Certains acquis ne sont pas aussi stables que lors des années scolaires précédentes et doivent être renforcés.

7-Projets pédagogiques et préparation du projet d'école

Les priorités du début d'année

Les priorités nationales sont rappelées.

- Lire, écrire, compter, calculer : réussite pour tous les élèves grâce à un enseignement renforcé dans ces domaines.
- Respecter autrui

Les objectifs du début d'année pour l'école sont précisés.

- Assurer la sécurité des élèves dans un contexte sanitaire incertain
- Evaluer les élèves et identifier les besoins dans les domaines fondamentaux
- Remédier aux difficultés

Liste non exhaustive des projets pédagogiques pour l'année à venir

Participation aux animations Dis-moi ton livre et au Festival Rêves d'océan

Visites régulières à la médiathèque et à la ludothèque Programme Cin'école (3 séances par an pour toutes les classes)

Activités en lien avec la maison-musée
Natation scolaire (9 séances au cycle 2)
Session voile et surf pour les élèves du CE2 au CM2
Activités Naturo'fil
Sorties de proximité
Projet vélo du cycle 1 au cycle 3
Projet Atole

Les axes de réflexion pour l'élaboration du projet d'école

Le projet d'école est élaboré par la communauté éducative (qui inclut les parents qui peuvent donc être associés aux réflexions) au sein de laquelle l'équipe pédagogique joue un rôle central. Le projet est ensuite soumis pour avis au conseil d'école qui arrête la forme définitive du projet. Le projet d'école de St Maudet date de 2016 et le nouveau projet sera présenté lors du 2e conseil d'école de l'année.

L'équipe pédagogique souhaite poursuivre le travail effectué avec le collège de secteur et s'appuyer les diagnostics élaborés depuis 2 ans.

Les axes de travail suivants avaient été identifiés.

1) Axe 1 : le travail personnel de l'élève dans et hors de la classe

- Améliorer la persévérance et l'attention de l'élève dans les apprentissages
- Harmoniser les pratiques entre les cycles, en particulier au cycle 3 (CM2-6e) et en particulier concernant les devoirs.

2) Axe 2 : le parcours santé

- Réfléchir et proposer des actions concernant l'impact du sommeil sur les apprentissages.
- Réfléchir et proposer des actions concernant l'impact des écrans sur les apprentissages.
- Réfléchir et proposer des actions concernant l'impact de l'alimentation (et de la pratique d'une activité sportive) sur les apprentissages.

L'équipe pédagogique exprime sa volonté de s'appuyer pour la construction du parcours santé sur des partenaires extérieurs et d'y associer l'ensemble de la communauté éducative.

3) Axe 3 : le parcours citoyen

- Réaménager la cour de de récréation (enrichir l'offre et redistribuer les espaces dans le cadre d'une réflexion sur l'égalité filles/garçons)
- Impliquer davantage les élèves dans la vie de l'école, via les conseils de classe et le conseil des élèves de l'école.
- Eduquer au développement durable

4) Axe 4 : Améliorer la différenciation pédagogique et la personnalisation des parcours

- Améliorer l'inclusion scolaire
- Repenser les espaces classes
- Exploiter les outils numériques pour personnaliser les parcours

Un représentant des parents d'élèves demande si tous les axes seront retenus dans le futur projet d'école. Le directeur précise que ce ne sera pas le cas. Plutôt que retenir des axes trop larges qui ne peuvent être tous suivis ou d'établir un catalogue exhaustif de mesures, l'équipe pédagogique souhaite s'engager sur un projet resserré, avec des axes de travail concrets, efficaces, évaluables qui constituent de réels enjeux pour l'école Saint-Maudet.

Un représentant des parents d'élèves demande qui décidera des axes retenus. Le directeur précise que si des concertations sont prévues, l'équipe pédagogique garde un rôle central dans l'élaboration du projet.

8-Questions diverses

- Question sécurité : les trottoirs derrière l'école sont glissants.

Réponse de Mme Fauque, responsable du service éducation jeunesse : Les trottoirs sont nettoyés à chaque période de vacances.

Un représentant des parents souligne qu'il serait souhaitable qu'un passage pour les piétons soit prévu derrière l'école car la traversée de la route est dangereuse, en particulier près du virage à hauteur du premier portail (accès maternelle).

- Précisions sur l'organisation des temps périscolaires.

Lorsqu'un enfant d'une fratrie quitte les accueils périscolaires, tous les enfants de la fratrie partent en même temps.

Concernant les Temps d'Activités périscolaires, à partir de l'inscription d'un enfant sur une période, l'enfant doit être présent.

En cas d'absence ou de retard, le numéro téléphone à utiliser n'est pas celui de l'école mais celui de l'accueil périscolaire : 06 79 48 97 44.

Le Président du conseil d'école lève la séance à 19h.

Le Secrétaire, Nathalie Harcouët

Le Président, Vincent Ribalet